

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V. 37 Vœu relatif à l'interdiction des journaux gratuits à l'Hôtel de Ville et ses abords immédiats.

Le Conseil de Paris,

Considérant l'apport des kiosquiers parisiens à la singularité culturelle de la capitale ;

Considérant l'attachement des Parisiens aux kiosquiers et à leur offre de presse ;

Considérant les conditions d'exercice difficiles de travail des kiosquiers parisiens ;

Considérant la difficulté supplémentaire qu'engendre le renouvellement des kiosques en cours ;

Considérant la contradiction entre le soutien voté régulièrement en Conseil de Paris aux kiosquiers dans le cadre du renouvellement du matériel et la présence de journaux gratuits à proximité immédiate des kiosquiers aux entrées de l'Hôtel de Ville ;

Sur proposition de Jean-François LEGARET et les élus du groupe les Républicains et Indépendants, au nom de l'exécutif,

Demande :

- A la Maire de Paris de supprimer la fourniture de journaux gratuits dans l'enceinte des établissements de la Mairie de Paris.